



## **Temps de travail : trou d'air dans la représentativité syndicale**

Le Cerf se félicite de l'adoption par le Parlement de la loi réformant le temps de travail. En effet, il y a de cela 5 ans et demi, la cgpme affirmait que la page des 35 heures était tournée, suivie par le medef ; le Cerf se créait alors pour faire entendre la voix de ceux pour qui cette "page" n'était pas tournée : il proposait officiellement de supprimer les charges et de défiscaliser les heures supplémentaires et menait les actions nécessaires pour faire connaître cette proposition.

Il aura fallu cette mesure, critiquée par le medef, jamais soutenue par les autres organisations patronales, pour que la réforme d'une aberration économique et sociale imposée de façon autoritaire soit possible. Ces mêmes organisations sont bien obligées de reconnaître aujourd'hui l'élan positif qui a ainsi pu être donné par le Chef de l'Etat, parlant même d'un "vent de liberté".

Cependant, comme nous l'indiquions il y a un an, lors des premières discussions entre partenaires sociaux sur la réforme des 35 heures, les organisations syndicales, patronales et salariales, ont modifié une réforme qui ne pouvait développer tous ses effets positifs, qu'appliquée dans son intégralité. Les partenaires sociaux démontraient là leur manque de connaissance du tissu économique et de la situation préoccupante des entreprises les plus petites, en s'axant sur des propositions qui s'apparentaient plus à des "courants d'air" qu'à une réponse aux véritables besoins exprimés. Ils portent depuis une responsabilité importante dans le nombre des défaillances qui s'est accru du fait de la situation internationale et de leur manque de clairvoyance.

Le Cerf, de son côté, a ainsi démontré que la représentation des entreprises ne peut se décider par la seule loi, désignant qui devrait avoir le droit à la parole, qui ne devrait pas l'avoir : à ce petit jeu-là, les 35 heures obligatoires, dans leur version la plus contraignante et la plus dévastatrice pour l'économie, la solidarité, les entreprises, l'emploi et le pouvoir d'achat seraient toujours la norme.

Aujourd'hui que les 35 heures restent la référence légale en termes de durée de travail, tout en permettant de meilleurs revenus pour les salariés et une plus grande flexibilité pour *les entreprises*, il est plus que jamais urgent d'appliquer la promesse électorale et la réforme dans leur intégralité en baissant le coût du travail, par les heures supplémentaires qui en suivant les préconisations du Cerf ne coûtent rien à l'Etat : ce sont des milliers d'entreprises et d'emplois qui seront alors sauvés, au moment où la France s'apprête à enregistrer le nombre de défaillances le plus élevé depuis plus de 10 ans !

### **Je vote pour sauver les entreprises en agissant sur le coût du travail !**

Pour voter, retournez ce fax avec vos coordonnées au 01 40 99 93 23  
Ou adressez-nous un mail à : [coutdutravail@lescreateurs.org](mailto:coutdutravail@lescreateurs.org)

### **Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !**

Cotisation 30€ à l'ordre du Cerf.

\*Si vous souhaitez recevoir nos informations par mail, renvoyez-nous ce fax avec votre adresse ou inscrivez-vous directement en écrivant à [inscription-cp@lescreateurs.org](mailto:inscription-cp@lescreateurs.org)  
(n'oubliez pas d'indiquer dans votre mail, votre numéro de fax) :

**Votre e-mail :**

### **Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !**

Pour se désinscrire : [desinscription-cp@pmetpe.com](mailto:desinscription-cp@pmetpe.com) ou par fax au : 01 40 99 93 23

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)